



Pour publication immédiate : 14/10/2018

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO DEMANDE AU FBI D'ENQUÊTER SUR LES VIDÉOS ET LES SIGNALEMENTS DE VIOLENCES COMMISES PAR PROUD BOYS

*Demande à l'Unité chargée des crimes de haine de la police de l'État de coordonner son action avec les enquêtes du FBI et de le NYPD*

*Pour communiquer des informations relatives à l'enquête ou à des incidents de préjugés et de discrimination, contactez le [1-888-392-3644](tel:1-888-392-3644)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a demandé aujourd'hui au FBI d'entamer une enquête sur les incidents impliquant le groupe « Proud Boys » (« garçons fiers ») suite aux vidéos inquiétantes et aux signalements de violences commises par les membres du groupe dans la Ville de New York le week-end dernier. Le groupe Proud Boys est désigné comme un groupe haineux par le Southern Poverty Law Center. Le Gouverneur a également demandé à l'Unité chargée des crimes de haine de la police de l'État (State Police Hate Crimes Unit) de collaborer avec le FBI et le NYPD dans le cadre d'enquêtes approfondies sur ces incidents et tout acte supplémentaire de violence ou de discrimination commis par le groupe dans l'État. Les New-Yorkais sont invités à contacter le [1-888-392-3644](tel:1-888-392-3644) s'ils ont des informations relatives à l'enquête ou s'ils souhaitent signaler des incidents de préjugés et de discrimination.

« En un mot, je tiens le Président pour responsable d'avoir diabolisé les différences, attisé les flammes du racisme et de la division et semé la haine et la violence », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ces actes ignobles de racisme, de division et de discrimination sont répugnants pour les valeurs américaines et n'ont pas leur place dans notre État. Pourquoi ce club a-t-il invité Proud Boys, un groupe haineux ayant déjà incité à la violence ? Pensez-vous qu'il s'agisse d'une contribution positive au dialogue politique en ce moment ? »

L'Unité chargée des crimes de haine de la police de l'État partagera les informations et les ressources du Centre des renseignements de l'État de New York (New York State Intelligence Center) avec le NYPD et le FBI. En tant que centre de fusion de l'État, le Centre des renseignements de l'État de New York est une ressource de renseignements criminels à l'échelle de l'État, y compris des renseignements sur les crimes de haine. La Police de l'État offrira un accès supplémentaire à cette ressource pour que les forces de l'ordre locales puissent utiliser les vastes ressources de renseignements que l'État a à offrir.

Les New-Yorkais qui ont été victimes de préjugés ou de discrimination sont invités à appeler la ligne d'assistance téléphonique gratuite [\(888\) 392-3644](tel:8883923644) entre 9 h et 17 h du lundi au vendredi, ou à envoyer « HATE » par SMS au 81336. Toute personne qui pense avoir été victime d'un délit ou qui sont en danger imminent doivent composer le 911. L'État offre une récompense de 5 000 dollars pour toute information conduisant à l'arrestation et à la condamnation d'un crime de haine.

Le Gouverneur Cuomo a créé le [groupe de travail sur les crimes de haine \(Hate Crimes Task Force\)](#) en 2017 pour lutter contre l'augmentation d'une vague de menaces, harcèlements et actes de violence motivés par des préjugés dans tout l'État de New York. Le groupe de travail, dirigé par la Police de l'État de New York, a engagé des dirigeants de comté, des procureurs de district, des dirigeants de district scolaire, des services de police locaux et d'autres intervenants clés pour identifier et enquêter sur les crimes motivés par la haine et les tendances liées aux préjugés, les vulnérabilités communautaires et les pratiques discriminatoires.

Selon la loi de l'état, une personne commet un crime de haine lorsqu'un délit d'un ensemble spécifique d'infractions est commis en ciblant une victime en raison d'une perception ou d'une croyance concernant sa race, sa couleur, son origine nationale, son ascendance, son sexe, sa pratique religieuse, son âge, son handicap ou son orientation sexuelle, ou lorsqu'un tel acte est commis du fait de ce type de perception ou de croyance. Les crimes de haine peuvent être perpétrés contre un individu, un groupe d'individus ou contre une propriété publique ou privée. En outre, selon la législation de l'État, il est illégal de discriminer pour des motifs de race, d'origine nationale, de religion, d'origine ethnique ainsi que de nombreuses autres catégories protégées.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)